

# Chronique scolaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **41 (1912)**

Heft 19

PDF erstellt am: **30.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aux trois parties de la grammaire. Ces derniers comprennent deux séries, l'une qui est à l'usage des élèves et l'autre à l'usage des maîtres. Celui qui vient de paraître, la deuxième partie, concerne le maître. Il comprend deux parties : la première est spéciale, elle sert d'application à une division de la grammaire ; la seconde est générale, elle contient des morceaux choisis et intéressants destinés à faire répéter ce qui a été vu jusque-là. L'un ou l'autre thème, sans être agressif, suppose néanmoins chez l'auteur des idées qui ne sont pas celles du *Bulletin*.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

---

**Suisse.** — Le 10 novembre dernier eut lieu à Olten, sous la présidence de M. Hoffmann, conseiller fédéral, la séance constitutive de la fondation « Pour la jeunesse ». La fondation est issue de la Société suisse d'utilité publique. Par l'émission de timbres de Noël, elle tend à mettre la coutume des félicitations pour les jours de fêtes au service d'une bonne cause, au soutien de la lutte contre la misère physique et morale chez la jeunesse. Le produit du travail de cette année est destiné à la lutte anti-tuberculeuse. Il est prévu que la plus grande partie de l'argent reste là où il a été obtenu. La nouvelle fondation s'adresse sans distinction à toutes les classes de la population. La composition du conseil de fondation le prouve. Des représentants des autorités, des différents partis politiques, des représentants de sociétés philanthropiques les plus diverses, en font partie. M. Hoffmann, conseiller fédéral, a été nommé président du conseil de fondation.

**Fribourg.** — Le développement rapide que prend la soudure autogène dans la Suisse romande a fait comprendre la nécessité de procurer aux intéressés l'occasion d'apprendre à fond le nouveau procédé. L'organisation d'une Ecole de soudure a été décidée, et, grâce à l'appui de la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg, celle-ci a été fondée à notre Technicum. Le premier cours eu lieu du 18 au 23 novembre. Il a été dirigé par M. R. Amédéo, ingénieur de l'Union de la soudure autogène, à Paris. Les leçons ont été données, le matin, de 8 h. à midi, et l'après-midi, de 2 ½ h. à 6 h. Finance d'inscription : 40 fr. pour les membres de la Société suisse de l'acétylène, et 60 fr. pour les personnes étrangères à cette Société. Les inscriptions ont été reçues aux bureaux de la Société suisse de l'acétylène, à Bâle, Birsigstrasse, 121.

— Dans sa séance du 13 novembre, sur la proposition de MM. Gutknecht, Francey et Léon Genoud, le Grand Conseil a alloué une somme de 15,000 fr. pour être affectée à augmenter la rétribution des instituteurs chargés des cours de perfectionnement.

**Zoug.** — L'assemblée annuelle de l'Association catholique des institutrices suisses a eu lieu à Zoug le 30 septembre dernier. Elle fut précédée de la réunion des membres de la caisse de retraite. La première fut présidée par M<sup>lle</sup> Freidrich, et la seconde par M. le D<sup>r</sup> Scheiwiler. La caisse de retraite ne fut pas l'objet d'une discussion animée ; elle comptait, à la fin de 1911, une fortune de 13,673 fr. et elle avait 46 membres. La caisse de maladie, qui a déjà rendu de très appréciables services, possédait une fortune de 6,637 fr. et comptait 73 membres. A la satisfaction de tout le monde, M. le curé Ducret, d'Aarau, a accepté la présidence de l'assemblée générale, où se trouvaient un grand nombre d'hôtes d'honneur. La présidente fit connaître, par un rapport annuel, l'état dans lequel se trouvent les deux sociétés. L'Association compte une augmentation de 100 nouvelles recrues, qui sont venues s'adjoindre aux 500 membres de la Fédération. 6 membres actifs ont déclaré qu'ils ne faisaient plus partie de l'Association. M<sup>lle</sup> Freidrich rendit compte de son voyage à Vienne, où elle avait représenté l'Association au premier congrès international d'éducation chrétienne. M. le D<sup>r</sup> Scheiwiler prononça un discours très écouté sur les conditions que doit réaliser une école pour réussir et progresser ; elle doit ressembler à un petit royaume dont le maître est le monarque, et dont les sujets sont les élèves. Le banquet a eu lieu à l'hôtel Hirschen. *(Pädagogische Blätter.)*

**Argovie.** — Le Grand Conseil a abordé la deuxième lecture du projet de loi sur le traitement des instituteurs dont le minimum a été porté de 1,800 à 2,000 francs. Différents orateurs ont critiqué assez vivement le mouvement syndicaliste des instituteurs argoviens, que l'on considère comme anti-constitutionnel. Les autres dispositions de la loi n'ont pas subi de modifications importantes et le projet a été adopté, y compris la clause financière.

— La question de l'enseignement religieux à l'école est très aiguë en Argovie, depuis que les radicaux d'extrême-gauche ont inscrit à leur programme la neutralité scolaire. Une réunion d'ecclésiastiques et d'instituteurs des deux confessions s'est tenue dimanche à Brougg pour discuter de la situation et des moyens de parer au danger. Une soixantaine

de participants étaient présents. On y entendit parler notamment M. le conseiller d'Etat Conrad au nom des catholiques, et M. le pasteur Jahn, de Brougg, au nom des réformés. Tous les orateurs réclamèrent le maintien de l'enseignement religieux à l'école. Catholiques et protestants croyants se donneront donc la main pour lutter contre la déchristianisation qui menace l'école populaire en Argovie.

**Berne.** — Dans une réunion tenue à Glovelier, un groupe d'hommes de confiance du parti catholique jurassien a décidé la création d'un fonds spécial en vue de fonder une école normale catholique à Porrentruy. Une commission a été nommée, avec mission de faire le nécessaire. Toutefois, la nouvelle école ne sera construite que si l'établissement actuel de l'Etat continue à pratiquer l'injustice à l'égard des maîtres catholiques.

**Genève.** — L'inauguration de l'Institut Jean-Jacques Rousseau a eu lieu à la fin d'octobre dans les locaux de la jeune école situés à la Taconnerie, dans une vieille maison de style excellemment restaurée ou plus exactement, croyons-nous, aménagée. Le professeur de psychologie expérimentale, M. Edouard Claparède, principal promoteur de l'institution, a raconté de façon charmante comment était née en lui l'idée d'un institut pédagogique à créer. Il avait été souvent sollicité de différents côtés de provoquer la naissance d'un enseignement de cet ordre, qu'il avait d'ailleurs essayé en petit dans un séminaire de son cours, en 1905-1906.

M. Van Gennep, professeur d'ethnographie, nouvellement installé à l'Université de Neuchâtel, a montré, avec esprit, comment l'Institut qui vient de naître devait l'intéresser : les enfants et les peuples primitifs sont sur le même plan de développement mental, et il voudrait voir s'établir des méthodes qui permettent à l'élève d'une école en Russie, par exemple, de retrouver le fil de ses leçons, s'il devait émigrer dans une école du Portugal. M. Millioud, de Lausanne, a présenté sur le problème pédagogique et sur la science qui se propose de le solutionner, dans la mesure du possible, un ensemble de vues fort intéressant et souvent nouveau. Le succès de cet exposé a été très vif. Il constituait, à sa manière, une sorte de programme des matières que l'Institut pédagogie sera appelé à étudier. Que faut-il enseigner à l'enfant? Quel but poursuivre? Quelle sera l'action indispensable en ce domaine et de l'Etat et de la famille? etc. Notons cette remarque jetée en passant, et qui n'est point restée sans écho, que la science pédagogique doit rester le prolongement du

bon sens. M. Pierre Bovet a fourni quelques renseignements sur les débuts de l'entreprise (une vingtaine d'élèves et autant d'auditeurs). Un élève de l'Institut, M. Gaston Clerc, de Neuchâtel, au nom de ses camarades, dit la reconnaissance de tous pour la création d'un enseignement scientifique de la pédagogie et se félicite des impressions de ces jours de début. Enfin M. Edmond Martin, président de la Société pédagogique de Genève, a corroboré et tenu à redire les bons vœux exprimés par lettre de M. Briod, président de la Société pédagogique de la Suisse romande, pour l'institution qui surgit.

---

AVIS

---

La Direction de l'Instruction publique fait connaître que la Commission des études a choisi les œuvres suivantes d'auteurs classiques, sur lesquelles les candidats aux épreuves de 1913, pour l'obtention ainsi que pour le renouvellement du brevet primaire, sont appelés à formuler une appréciation raisonnée :

A. Examens du brevet :

Voltaire, *Méropé*, édition Figuière, chez Poussielgue :

Bossuet, *Oraisons funèbres*, édition Martin, chez Poussielgue ;

B. Examens du renouvellement :

Chateaubriand, *Extraits*, publiés par Brunetière et Giraud, chez Hachette ;

Victor Hugo, *Feuilles d'Automne* et *Voix intérieures*, en un volume, collection Nelson.

*Fribourg, le 7 novembre 1912.*

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,*  
(Sig.) GEORGES PYTHON.

\* \* \*

Monsieur le Curé de Matran remercie Messieurs les instituteurs qui ont bien voulu, selon le désir de la Direction de l'Instruction publique, répandre dans les familles, par le moyen des enfants, les trois opuscules qui leur furent envoyés. Il prie ceux d'entre eux, qui ne lui en auraient pas encore adressé le montant, de vouloir bien le faire au plus tôt.